



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
2 mai 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 mars 2018, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Organisation des travaux

Point 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-03940 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Organisation des travaux (A/C.5/72/L.24)

1. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-douzième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/72/L.24).

2. À la première partie de la session en cours, la Commission a décidé de reporter l'examen du projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans les régions (voir le projet de décision A/C.5/72/L.23, devenu la décision 72/547 de l'Assemblée générale sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure). Toutefois, compte tenu des contraintes de temps imposées à la Commission et des diverses vues exprimées sur ce projet, le président propose que la Commission examine le rapport du Secrétaire général sur l'actualisation du projet (A/72/720) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/72/7/Add.45) durant la partie en cours de la reprise de la session.

3. **M. Edrees** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que la Commission doit rapidement décider de changements institutionnels visant à rendre l'Organisation plus efficiente et efficace et mieux à même de remplir ses objectifs. Le Groupe attend avec intérêt l'examen du rapport du Corps commun d'inspection (CCI), dans l'optique de tirer le meilleur parti des audits et examens menés par les inspecteurs et de remédier au faible taux d'application de ses recommandations par certains organismes. Dans le cadre de l'examen des rapports sur les conditions de voyage en avion, la Commission devrait débattre des améliorations à apporter aux pratiques de gestion des voyages appliquées par le Secrétariat. L'exploitation d'Umoja aux fins de l'administration des voyages doit passer par l'analyse complète des données, ce qui accentuera la responsabilisation et aidera la Commission à repérer les points de blocage. La construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux est indispensable à l'accomplissement du mandat de ce dernier. Le Groupe note avec satisfaction qu'en décembre 2016 s'est terminée la phase de construction et a commencé la période de garantie faisant suite à l'occupation des locaux. Le Secrétariat doit suivre de près l'avancement des travaux et veiller à ce que les autres travaux de rectification soient terminés dans le respect du nouveau calendrier et sans dépasser le budget approuvé. Un

rapport final sur la question devra être présenté à l'Assemblée générale.

4. Le Groupe souhaite que les rapports du Secrétariat et du CCQAB soient publiés dans les délais prescrits et dans toutes les langues, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Bien que des avancées aient récemment été réalisées pour remédier à ce problème chronique, il y a encore des progrès à faire sur ce plan. Les documents doivent impérativement être publiés dans les délais prescrits de sorte à faciliter les débats de la Commission et garantir que les questions d'importance reçoivent toute l'attention qu'elles méritent. La gestion des travaux de la Commission et du Comité consultatif doit absolument se faire dans le respect des pratiques établies de ces organes ; en particulier, il convient d'accorder la priorité aux questions urgentes et à celles en rapport avec le budget.

5. **M. Burity** (Angola), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, estime que la Commission aura achevé ses travaux dans le temps qui lui est imparti (environ deux semaines) si les délégations gardent à l'esprit la nature intergouvernementale de l'Organisation et respectent les principes de participation sans exclusive, d'ouverture et de transparence. Il souligne que le programme de travail doit être équilibré et exhorte le Secrétariat, le Comité consultatif et le Bureau de la Commission à collaborer pour faire en sorte que les rapports prévus, et notamment celui du Secrétaire général sur la réforme du pilier Paix et sécurité, soient publiés avant la fin mars 2018. Étant donné qu'il est crucial d'instaurer de bonnes conditions de travail si l'on veut améliorer la productivité et le bien-être du personnel, le Groupe se félicite de l'achèvement de la construction des nouveaux bâtiments destinés à la division d'Arusha du Mécanisme résiduel, et il souhaite recevoir un complément d'information sur la période de garantie. L'Assemblée générale ayant autorisé, à la partie principale de la session en cours, un engagement de dépenses d'un montant de 87,8 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement du Mécanisme résiduel, en attendant que soit présenté le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019, le Groupe désire que la Commission examine le budget du Mécanisme à la deuxième partie de la reprise de cette session. Si l'examen de cette question continue d'être repoussé, cela risque de bloquer les opérations du Mécanisme. Le Groupe note avec satisfaction les mesures que le Secrétaire général a prises pour améliorer la gestion des voyages et il attend avec intérêt de participer aux négociations sur les conditions de voyage en avion. Il estime qu'il est très important que la gestion et les opérations de l'Organisation fassent l'objet d'un contrôle effectif et il entend prendre part

aux négociations relatives au rapport et au programme de travail du Corps commun.

6. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que le programme de travail de la Commission doit être approuvé suffisamment à l'avance, d'autant que le temps alloué à la partie en cours de la session est court et que la CELAC accorde un intérêt particulier à l'examen de certaines questions : emploi du fonds de réserve, règles encadrant les conditions de voyage en avion ou encore financement du Mécanisme résiduel. Les États Membres ont fait la preuve, lors des dernières sessions, que tant qu'il y avait une volonté politique, même les questions les plus complexes pouvaient être réglées en temps opportun.

7. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Turquie), de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les États membres de l'Union européenne accueillent avec satisfaction les propositions du Secrétaire général visant à rendre l'Organisation plus efficace et réactive. La Commission doit être pragmatique et examiner les rapports dès leur parution, afin d'employer au mieux le temps et les ressources dont elle dispose et de faire en sorte que toutes les questions dont elle est saisie reçoivent l'attention qu'elles méritent. Les États membres de l'Union européenne s'inquiètent de la politisation croissante du programme de travail. Les propositions du Secrétaire général doivent toutes être étudiées sur le fond et en l'absence de toute considération politique ; le programme de travail ne saurait être le reflet de priorités politiques d'une partie des États Membres au détriment des autres. La publication des documents dans les délais prévus et dans toutes les langues est essentielle à la transparence des débats, sans laquelle les travaux de la Commission sont perturbés. Les États membres de l'Union européenne sont préoccupés par la gestion du temps imparti à la Commission, laquelle devrait être en mesure de parvenir à ses décisions durant les heures régulières de travail, et dont les membres ont collectivement la responsabilité de mener les travaux de façon optimale.

8. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) rappelle les importantes décisions que la Commission a prises à la partie principale de la session en cours : adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, approbation des ressources nécessaires aux missions politiques spéciales (y compris la Mission de

vérification des Nations Unies en Colombie, récemment créée), approbation des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix (y compris la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti) ou encore adoption d'un projet de résolution soutenant les propositions de réforme de la gestion avancées par le Secrétaire général, approuvant le remplacement de l'exercice biennal par un exercice annuel et priant le Secrétaire général de saisir l'Assemblée générale d'un rapport approfondi sur la question durant la deuxième partie de la reprise de la session en cours.

9. La délégation mexicaine attache une grande importance aux questions dont la Commission est saisie à la première partie de la reprise de la session en cours, et elle espère que le programme de travail, porté par l'esprit constructif et dynamique dont font preuve les États Membres, ouvrira la voie à une organisation qui sera plus efficace, efficiente, transparente, responsable, rationnelle et qui fera bon usage de ses ressources. La délégation mexicaine examinera attentivement les rapports sur les conditions de voyage en avion et fera tout son possible pour qu'un consensus soit atteint concernant les arrangements visant à rendre les procédures d'achat de billets d'avion plus agiles, à tirer le meilleur parti des moyens informatiques et à opérer des économies. L'intervenant accueille favorablement les recommandations du Comité consultatif portant sur la révision de la politique de l'Organisation en matière de remboursement des frais de voyage et sur la suppression des voyages en première classe. Dans la lignée des politiques d'austérité, de responsabilisation budgétaire et de responsabilité vis-à-vis du contribuable qui sont celles des États Membres, les voyages en première classe ne devraient être accordés qu'au Secrétaire général et à son conjoint.

10. La délégation mexicaine souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à restructurer la présence du HCDH dans les régions. La réaffectation de fonctionnaires des services du siège vers les bureaux régionaux du Haut-Commissariat, sans incidence financière, permettra à celui-ci d'être plus présent sur le terrain et de mieux répondre aux exigences toujours plus grandes des États Membres en ce qui concerne les droits de l'homme. La délégation mexicaine est particulièrement favorable à la création d'un bureau régional pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes à Bridgetown. Pour ce qui est des rapports sur l'emploi du fonds de réserve, sur le Corps commun et sur la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme résiduel, la délégation mexicaine sera guidée par les principes de rationalisation des dépenses, d'emploi adéquat des ressources, de responsabilité et de transparence. Elle

demeure attachée à l'efficacité et à l'efficacité de l'Organisation, et souhaite qu'elle soit agile en matière de recrutement, d'affectation et de perfectionnement du personnel hors siège, et en mesure d'intervenir en cas d'urgence. Enfin, il y a lieu de resserrer la coordination institutionnelle et la collaboration entre organisations, de consolider la gestion axée sur les résultats, d'améliorer la transparence et d'accentuer l'application du principe de responsabilité. Le Secrétaire général se doit de respecter ces principes lorsqu'il formule des propositions.

11. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) fait observer que les décisions que la Commission est appelée à prendre concernant les conditions de voyage en avion et la restructuration de la présence du HCDH représentent l'occasion pour elle d'aller dans le sens de la réforme de l'Organisation. Les États Membres, par leurs décisions éclairées sur la question des conditions de voyage, favoriseront l'instauration d'un nouvel état d'esprit, indispensable pour transformer l'Organisation. La délégation des États-Unis remercie le Secrétaire général pour son engagement personnel à ce sujet, dont témoigne notamment sa décision de réduire le nombre de collaborateurs qui l'accompagneront lors de ses déplacements. Les pratiques que bon nombre d'États Membres, dont les États-Unis, retiennent en la matière tirent parti de nouvelles solutions, compte tenu des contraintes budgétaires. Les décisions de la Commission sur ce point devront aider l'Organisation à se focaliser sur l'emploi des ressources aux fins de l'accomplissement de sa mission. Si la Commission a relativement peu de questions à examiner durant la partie en cours de la reprise de la session, la deuxième partie sera pour elle l'occasion d'assurer le succès des réformes fondamentales engagées par les États Membres.

12. **M. Fu Daopeng** (Chine) estime que, si peu nombreuses qu'elles soient, les questions dont la Commission est saisie à la partie en cours de la reprise de la session sont d'une importance cruciale. Pour ce qui est des conditions de voyage en avion, le Secrétariat doit affermir la gestion des voyages afin de mieux maîtriser les dépenses et d'employer les fonds de manière efficiente. Le Gouvernement chinois doute que la présentation par le Secrétariat d'un nouveau rapport sur le projet de restructuration de la présence du HCDH dans les régions soit conforme aux procédures en vigueur, mais il est disposé à se montrer flexible pour faciliter les travaux de la Commission et il accepte donc que cette question soit examinée pendant la partie en cours de la reprise de la session. Les autres parties doivent aussi faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis.

13. La délégation chinoise apprécie les travaux du Corps commun mais elle s'inquiète du faible taux d'application de ses recommandations. Il importe que cet organe s'adapte aux exigences de la réforme de l'Organisation et resserre sa coopération avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes en vue d'intensifier le contrôle interne. Il importe que le Secrétariat règle sans délai et sans dépassement des crédits ouverts les questions en suspens relatives aux nouveaux bâtiments destinés à la division d'Arusha du Mécanisme résiduel, de manière à créer des conditions propices au bon déroulement des travaux du Mécanisme. Les ressources financières sont la base de la gouvernance de l'Organisation, dont la bonne situation financière est fondamentale pour qu'elle s'acquitte de ses tâches et de ses responsabilités et pour que la réforme soit matériellement possible. En février 2018, la Chine a fait la preuve de son attachement à l'Organisation et au Secrétaire général en versant l'intégralité de sa contribution au budget ordinaire. Elle engage les États Membres qui en ont les moyens à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions de leurs contributions, conformément à la Charte, et à manifester leur engagement envers l'Organisation par des mesures concrètes.

14. **M^{me} Frolova** (Fédération de Russie) dit que sa délégation ne voit aucune raison objective pour que la Commission examine immédiatement le rapport du Secrétaire général sur l'actualisation du projet de restructuration de la présence du HCDH dans les régions ; il n'est pas urgent de se prononcer sur cette question, dont l'examen peut être aisément repoussé jusqu'à la soixante-treizième session de l'Assemblée sans que cela n'ait d'incidences budgétaires. Cependant, nombre de délégations ont insisté sur la nécessité d'examiner le document durant la partie en cours de la reprise de la soixante-douzième session, et le Président y a donné son assentiment. La délégation russe est disposée à poursuivre les débats, mais elle réitère catégoriquement que toute décision sur ce projet doit à l'avenir être prise par consensus, afin d'éviter de créer un précédent regrettable qui serait lourd de conséquences. Par ailleurs, elle s'inquiète de ce que l'examen du rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat ait été reporté de la première à la deuxième partie de la reprise de la session. Bien que le programme de travail de la deuxième partie soit très chargé, il faudra que la Commission examine cette question de très près et se prononce à ce sujet.

15. Pour ce qui est des autres questions inscrites au programme de travail, la délégation russe compte que

l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'exercice 2018-2019 sera approuvée sous peu, au vu de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution sur la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose (A/72/L.40, devenu résolution 72/268 de l'Assemblée générale). Elle continuera de préconiser la modernisation des méthodes de travail du Corps commun et une meilleure application concrète de ses recommandations par les organismes des Nations Unies. Les débats sur les conditions de voyage en avion doivent se poursuivre et se fonder sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la question.

16. **M. Imada** (Japon) déclare que, pour la délégation japonaise, la décision de raccourcir la première partie de la reprise de la session est un exemple de bonne pratique de la Commission, dont la crédibilité repose sur le respect du calendrier prévu et sur le fait de laisser au Secrétariat assez de temps pour traiter les documents. Les questions dont la Commission est saisie sont fondamentales au regard de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation, laquelle doit rationaliser l'emploi des ressources affectées aux voyages, compte tenu de l'évolution du secteur des transports aériens et du développement rapide des moyens informatiques, montrant ainsi au monde entier qu'elle est capable de faire évoluer sa culture de travail selon les besoins. Les États Membres ont la charge d'obtenir des résultats concrets pour ouvrir la voie à des réformes plus vastes.

17. **M. Oussihamou** (Maroc) dit que sa délégation souscrit sans réserve à l'inscription du projet de restructuration de la présence du HCDH dans les régions parmi les questions dont la Commission est saisie pour examen à la partie en cours de la reprise de la session.

18. **M. Varankov** (Biélorus) estime que la Commission doit reporter l'examen de cette question à une session ultérieure de l'Assemblée générale, de sorte que le Secrétariat ait le temps de se pencher sur ses différents aspects et de façon à attendre la nomination du prochain Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dont l'opinion devra être prise en compte. La Commission devrait se pencher sur le projet de restructuration après avoir débattu des autres questions dont elle est saisie à la partie en cours de la reprise de la session.

19. **Le Président** considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu qu'il pourra être aménagé, à mesure de l'avancement de la première partie de la reprise de la session, de manière à tirer le meilleur parti du temps disponible.

20. *Il en est ainsi décidé.*

Point 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/72/34, A/72/704, A/72/704/Add.1 et A/72/733)

21. **M. Flores Callejas** (Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun pour 2017 et son programme de travail pour 2018 (A/72/34), indique qu'en 2017, le Corps commun a mené à bien sept examens portant sur l'ensemble du système ainsi que deux examens de la gestion et de l'administration centrés sur des organisations, et qu'il a établi une note et une lettre d'observations. Cette combinaison de produits résulte du mandat du Corps commun – qui l'amène à se pencher sur l'ensemble du système tout en prêtant un appui individuel aux organes – ainsi qu'à son attachement résolu à la consolidation du dispositif de responsabilisation, et d'intégrité, à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'amélioration de l'efficacité et de la coordination au sein du système. En concertation avec les organismes intéressés, les inspecteurs ont reporté à 2018 l'examen de la prise en compte des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies, qui figurait dans son rapport pour 2016 et son programme de travail pour 2017 (A/71/34). À la place, ils ont entrepris l'examen des programmes de stages et des politiques et pratiques en matière de protection des dénonciateurs d'abus.

22. En 2018, le Corps commun achèvera quatre projets entamés en 2017 et lancera neuf initiatives. En outre, donnant suite à la résolution 72/237 de l'Assemblée générale, adoptée après la publication de son rapport, il présentera un rapport sur l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations qu'il a faites au système des Nations Unies pour le développement au sujet de l'application de mesures visant à renforcer plus avant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Pour ce qui est de l'exécution de son programme de travail, le Corps commun a commencé l'année 2018 d'un bon pied puisque le poste de Secrétaire exécutif, vacant de longue date, a été pourvu. La publication de deux avis de vacance de postes de haut niveau a été l'occasion pour le nouveau Secrétaire exécutif de mettre à jour la description des tâches en fonction des nouveaux besoins. De plus, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique ont chacun accepté de mettre à disposition un administrateur auxiliaire. La migration du système de suivi en ligne et du site Web du Corps commun vers des plateformes administrées par le Secrétariat a été menée à bien, ce qui en assure la viabilité financière, et l'interface et les fonctionnalités du site Web ont été modernisées.

23. L'effet et la valeur ajoutée des travaux des inspecteurs sont tributaires de l'examen de ses

constatations et de la mise en application de ses recommandations. D'après son rapport sur les résultats de l'examen de la suite donnée à ses rapports et recommandations par les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2017/5), entre 69 % et 83 % de ses recommandations ont été acceptées, les taux les plus élevés concernant celles figurant dans des rapports ne portant que sur une seule organisation et celles adressées aux chefs de secrétariat. Les procédures suivies par les organes délibérants pour examiner les rapports du Corps commun varient d'un organisme à l'autre ; dans le rapport susmentionné, le Corps commun a mis en lumière des bonnes pratiques qui devraient être généralisées. Les organes délibérants, y compris l'Assemblée générale, prennent en compte et appliquent les recommandations des inspecteurs de manière moins uniforme que le prévoit le statut.

24. La pratique de la Commission consistant à examiner les rapports du Corps commun dans le cadre des questions connexes inscrites à l'ordre du jour a comme effet fortuit d'empêcher l'Assemblée générale de tirer le meilleur parti des contributions importantes des États Membres aux travaux des inspecteurs et de la priver des moyens de prendre des mesures concrètes sur la base de ces rapports. À titre d'exemple, durant la partie principale de la session en cours, la Commission a examiné les rapports du Corps commun sur les évaluations conduites par les donateurs et sur la gestion des connaissances dans le cadre des points de l'ordre du jour relatifs au BSCI et à la gestion des ressources humaines, respectivement. Or les particularités de la gestion des ressources humaines ont empêché l'examen sérieux des problèmes concernant la gestion du savoir institutionnel soulevés par les inspecteurs ; dans le même ordre d'idées, le rapport sur les évaluations conduites par les donateurs couvre des questions qui ne relèvent pas du contrôle interne. La solution est d'examiner tous les rapports du Corps commun, ou du moins ceux qui ne correspondent pas clairement à un point de l'ordre du jour de l'Assemblée, dans le cadre des points relatifs au Corps commun. De cette manière, l'Assemblée et les autres organes délibérants pourront prendre des décisions éclairées par les constatations du Corps commun et lui faire part en retour de leurs observations, ce qui lui permettra de formuler des recommandations mieux adaptées aux exigences statutaires.

25. Présentant la note du Secrétaire général sur les résultats de l'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies (A/72/704), l'intervenant indique que le rapport du Corps commun sur la question (JIU/REP/2017/5) expose les résultats de

la seconde phase de son examen de l'acceptation et de l'application de ses recommandations figurant dans son programme de travail de 2015. Étala sur deux ans, cet examen, portant sur l'ensemble du système, a englobé toutes les organisations ayant approuvé le statut du Corps commun ainsi que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). La suite à donner aux recommandations repose sur le principe, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/233, selon lequel les États Membres, le Corps commun et les secrétariats des organisations participantes partagent la responsabilité de faire en sorte que les travaux du Corps commun aient un effet sur le rapport coût-efficacité des activités du système des Nations Unies.

26. Le rapport du Corps commun renferme deux recommandations adressées à l'Assemblée générale et aux autres organes délibérants, et cinq autres auxquelles les chefs de secrétariat doivent donner suite. Elles ont pour but d'améliorer l'efficacité du système de suivi, la transparence et le respect du principe de responsabilité, ainsi que de resserrer la coopération et la coordination dans la suite donnée aux recommandations des inspecteurs, et de contribuer à la diffusion de pratiques exemplaires. L'examen a montré que le système de suivi des recommandations du Corps commun était entravé par le fait que certains organes délibérants ne donnaient pas suffisamment suite à recommandations. En outre, les systèmes de vérification, de contrôle et de communication de l'information sur l'application des recommandations doivent être perfectionnés.

27. Ce que l'on appelle « matrice de maturité » a été mis au point pour représenter l'avancement du processus de suivi dans les organisations ayant approuvé le statut du Corps commun, évalué selon des critères tels que le taux d'acceptation et d'application des recommandations, les processus qu'elles ont mis en place pour assurer l'examen de ces recommandations, les décisions y relatives, ainsi que le contrôle et la communication de l'information concernant la suite donnée, l'efficacité de la fonction de coordonnateur, l'exploitation du système de suivi en ligne et l'existence ou non d'accords de suivi avec le Corps commun. Il est essentiel de donner dûment suite aux recommandations du Corps commun; la recommandation 3 figurant dans le rapport vise à améliorer les procédures d'examen et de prise de décisions sur la base des rapports et recommandations des inspecteurs. L'acceptation des recommandations figurant dans le rapport aidera le Corps commun à atteindre ses objectifs visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité institutionnelles, ainsi qu'à resserrer la coordination au sein du système des Nations Unies.

28. **M^{me} Petrova** (Directrice du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2017 (A/72/733), indique que le Secrétaire général, par l'intermédiaire du secrétariat du CCS et conformément au statut du Corps commun, vient en appui aux travaux de ce dernier, principalement pour ce qui est de l'établissement des rapports concernant plus d'un organisme. Tout au long de 2017, les secrétariats respectifs du CCS et du Corps commun ont collaboré afin d'établir en temps voulu les notes du Secrétaire général comprenant des observations sur les rapports du Corps commun intéressant l'ensemble du système. Ils ont entretenu un dialogue garantissant le bon déroulement du processus d'établissement des rapports, le Corps commun continuant d'axer ses travaux sur les questions intéressant l'ensemble du système. Le Corps commun a également tenu des consultations tenues avec le Réseau Informatique et communications lors de la vingt-huitième session de celui-ci.

29. Le Secrétaire général, en consultation avec les membres du CCS et conformément au statut du Corps commun, a examiné les qualifications des inspecteurs proposés pour pourvoir le poste devenu vacant en 2017. Il a aussi consulté les membres du CCS au sujet de la nomination du Secrétaire exécutif du Corps commun. Il est déterminé à maintenir une collaboration étroite avec le Corps commun et encourage tous les organismes à répondre à ses demandes dans les délais impartis.

30. Présentant la note du Secrétaire général sur l'examen de la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies (A/72/704/Add.1), l'intervenante indique que les organismes souscrivent aux constatations générales et aux pratiques optimales exposées dans le rapport des inspecteurs sur les résultats de cet examen (JIU/REP/2017/5). Toutefois, ils soulignent la distinction qui existe entre les fonctions et les pouvoirs des chefs de secrétariat et ceux des organes délibérants, en particulier s'agissant de l'établissement de l'ordre du jour et de la documentation de ces organes. Le Corps commun doit préciser la procédure et les critères qu'il retient pour adresser ses recommandations aux organes délibérants et aux chefs de secrétariat. Les recommandations appelant une décision de la part des organes délibérants sur des questions relatives à la gestion ne tiennent pas compte des différences qui existent entre ces deux types de destinataires.

31. Si les organismes accueillent favorablement la matrice de maturité, qui permet de mesurer concrètement l'action menée concernant les questions relevant du Corps commun, ils font observer que lorsque

leurs organes délibérants décident de ne pas examiner les recommandations de ce dernier ou ne sont pas en mesure d'inscrire cet examen à l'ordre du jour de leurs réunions, cela a une incidence négative sur les taux d'acceptation et d'application des recommandations. Dans les prochains rapports présentant ces données, il conviendrait d'ajuster l'analyse en conséquence. Plusieurs questions ont été soulevées concernant la procédure suivie pour les recommandations figurant dans les lettres d'observations, lesquelles ne sont ni des rapports, ni des notes, ni des lettres confidentielles, catégories citées dans le statut du Corps commun.

32. En ce qui concerne les recommandations 1 et 2, les organismes insistent sur la distinction entre les fonctions, attributions et niveaux d'autorité des chefs de secrétariat et des organes délibérants et les bureaux de ces derniers, notamment pour ce qui est de décider des mesures à prendre et d'arrêter le texte final des décisions. Des efforts doivent être faits pour assurer l'examen rapide des rapports du Corps commun, mais dans le cas des grandes commissions de l'Assemblée générale, l'usage actuel consistant à les examiner en même temps que les rapports correspondants du Secrétaire général est ce qu'il y a de plus pratique et de plus commode. Si les organismes souscrivent dans l'ensemble à la recommandation 5, ils font observer que les processus actuellement en place sont conçus pour vérifier l'application des recommandations de manière économique et ils sollicitent des éclaircissements sur les coûts et avantages qu'auraient des vérifications supplémentaires effectuées par une voie indépendante.

33. **M. Ahmed** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, salue la contribution du Corps commun à l'action que mènent les États Membres pour améliorer l'efficacité de l'Organisation, son fonctionnement et son aptitude à s'acquitter de son mandat. Le Groupe juge fondamental que les organisations tirent le meilleur parti possible des audits et examens que mènent le Corps commun, le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, l'objet étant d'obtenir des gains d'efficacité. Il souhaiterait un complément d'information sur l'action menée en vue de resserrer la coordination entre ces organes, en particulier concernant leur programme de travail, et de réduire le chevauchement de leurs fonctions. Il se félicite que le poste de Secrétaire exécutif et deux postes de haut niveau aient été pourvus, ce qui devrait aider le Corps commun à s'acquitter de son mandat. Il note avec satisfaction que le nombre d'inspectrices et de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs au secrétariat du Corps commun a augmenté, l'égalité des sexes étant presque atteinte.

34. Les neuf rapports, la note et la lettre d'observations publiées en 2017 comprennent tous des recommandations concrètes et applicables. L'examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (JIU/REP/2017/1) a fait apparaître la diminution des ressources au titre du budget ordinaire et l'augmentation des contributions volontaires préaffectées. La Commission devrait se pencher sur cette évolution, que l'on observe fréquemment dans d'autres organismes et qui pose des risques pour la gouvernance, la viabilité financière et les fonctions de gestion. Le Groupe attend avec intérêt l'examen des conclusions de l'étude sur l'acceptation et l'application des recommandations du Corps commun, dans la perspective d'améliorer l'efficacité des travaux de celui-ci et leurs effets à l'échelle du système des Nations Unies. Il entend obtenir un complément d'information sur les raisons qui font que les taux d'acceptation et d'application des recommandations sont peu élevés et sur les moyens de les relever.

35. Le Groupe apprécie la diversité des projets prévus pour 2018 et l'accent mis sur les questions telles que les changements institutionnels et l'évolution des modes de gestion. L'aptitude du système des Nations Unies à gérer le changement doit être améliorée, compte tenu des projets de réforme et de réorganisation du Secrétariat, ainsi que de la nécessité de repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le Groupe se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne le système de suivi en ligne et la migration de celui-ci et du site Web du Corps commun vers des plateformes administrées par le Secrétariat.

36. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) souligne qu'en sa qualité d'unique organe de contrôle externe indépendant chargé de réaliser des évaluations, inspections et investigations à l'échelle du système, le Corps commun d'inspection est l'entité la mieux à même d'apporter aux États Membres un regard critique sur l'efficacité des programmes, ainsi que sur les politiques administratives suivies dans des domaines tels que les voyages en avion, qui concernent l'ensemble du système des Nations Unies. Le Corps commun a également un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général, en veillant à ce que l'Organisation tienne compte des enseignements tirés des précédentes réformes. La délégation des États-Unis attend avec intérêt les rapports qui doivent être publiés en 2018, notamment ceux portant sur l'examen des comités de contrôle et l'examen des politiques et pratiques de protection des dénonciateurs d'abus. Il y a lieu de renforcer les

politiques et procédures visant à protéger contre les représailles les personnes qui signalent des manquements.

37. La délégation des États-Unis salue l'action que mène le Corps commun d'inspection pour améliorer ses méthodes de travail, notamment par la mise en place du système de suivi en ligne, qui consolidera l'application du principe de responsabilité au sein des organisations. Elle invite ces dernières ainsi que leurs organes directeurs à souscrire aux recommandations des inspecteurs et à rendre compte de l'état de leur application et elle engage le Corps commun à poursuivre sa collaboration avec le CCS, les chefs de secrétariat et les États Membres.

La séance est levée à midi.